

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Arrêté Ministériel nommant des Juges supplémentaires au Tribunal pour la réduction du prix des loyers.

ECHOS ET NOUVELLES :

Citation à l'ordre du jour de l'armée.
Morts au champ d'honneur.
Etat des condamnations.
Mouvement du port.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concerts.

d'Etat, département des Travaux publics et Affaires diverses. Il avait toute l'estime et toute la confiance de ses chefs. Sa mort héroïque montre à quel point il en était digne.

Nous prions ses parents et son frère, d'agréer nos condoléances les plus douloureuses.

L'agent Dié Léopold, du Commissariat de la Condamine, mobilisé au 170^e régiment d'infanterie, a été tué, le 15 mars dernier, au combat de Mesnil-les-Hurlus.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Dans son audience du 11 mai 1915, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :
B. A.-C.-G., employé d'administration, né le 23 avril 1870, à Venise (Italie), demeurant à Monte Carlo; — infraction à la législation sur les travaux publics; acquitté.

O. P., laitier, né le 18 avril 1873, à Tende (Italie), demeurant au Cap d'Ail (France); tromperie sur la qualité d'une marchandise (lait); — 100 francs d'amende; confiscation des objets saisis; prescrit une insertion par extrait au *Journal de Monaco*.

O. J.-M., marchande de poissons, née le 13 décembre 1888, à Menton (France), y demeurant; — opposition au jugement de défaut du 9 mars 1915, qui la condamnait pour : 1^o tromperie sur la quantité d'une marchandise, à 100 francs d'amende; 2^o vente en dehors du marché, 6 francs d'amende; — réduit à 25 francs d'amende la peine appliquée au délit; maintenu à 6 francs celle appliquée à la contravention.

N. S., employé de jeux, né le 13 octobre 1888, à Savone (Italie), demeurant à la Condamine; — opposition au jugement de défaut du 9 mars 1915, qui le condamnait à un an de prison et 100 francs d'amende pour violences et blessures volontaires; — réduit la peine à un mois de prison, avec application de la loi de sursis.

G. P.-J.-M., négociant en métaux, né le 2 février 1879, à Monaco, demeurant à la Condamine; — violences et voies de fait volontaires; — 16 francs d'amende avec application de la loi de sursis.

G. J.-B., se disant commerçant, né le 15 février 1870, à Calanza (Corse), demeurant à Beausoleil; — 1^o injures et outrages à un témoin; 2^o menaces verbales d'assassinat; 3^o rébellion; — 15 jours de prison, confusion avec semblable peine prononcée par arrêt de la Cour d'Appel en date du 26 avril 1915, pour tentative d'escroquerie.

I. H.-C., se disant employé de commerce, né le 21 janvier 1879, à Cereste (France), sans domicile fixe; — 1^o vols simples; 2^o grivèleries; — deux ans de prison et 500 francs d'amende.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Du 5 au 12 Mai 1915.

Tartane Assunta I^a, italienne, cap. Bregliano, venant de San Remo; charbon. — Destination, San Remo; sur lest.

Dundée Giuseppe-Padre, italien, cap. Cerulli, venant de Torre Saline; charbon. — Destination, Torre Saline; sur lest.

Tartane Jean-Baptiste, française, cap. Rouvier, venant de Saint-Tropez; sable. — Destination, Saint-Raphaël; sur lest.

LA VIE ARTISTIQUE

Le XVIII^e Concert Classique terminait, jeudi dernier, la série annuelle des belles auditions musicales que dirige avec tant d'autorité et de maîtrise l'éminent chef d'orchestre M. Léon Jehin. Aussi le public lui fit-il, dès son apparition au pupitre, le plus chaleureux accueil.

Il convient de signaler tout particulièrement une admirable exécution de l'éblouissante « suite symphonique » *Schéhérazade*, de Rimsky-Korsakow, ainsi que l'ensemble et le brio avec lesquels les premiers violons enlevèrent le *Moto Perpetuo*, de Paganini,

Deux œuvres nouvelles nous furent offertes à ce concert : un fort agréable « Lento » pour instruments à cordes, de M^{me} L. Filliaux-Tiger, et une ode de belle envolée, « Aux Morts pour la Patrie » dont les vers sont signés « M.-O. Bonnal » et la musique « Perchot », deux pseudonymes qui dissimulent à peine deux hautes personnalités de Monaco : cette œuvre dont la musique, noblement inspirée, est digne du texte poétique qu'elle commente, fut remarquablement interprétée par M. Bozano, l'excellente basse du « Métropolitain » de New-York.

La *Marseillaise* couronnait ce beau concert à la fin duquel M. Léon Jehin fut l'objet d'une longue ovation.

* * *

Au lendemain du dernier Concert Classique commençait une nouvelle série de « Grands Concerts » dirigée par M. Georges Lauweryns, série qui va se continuer et sur laquelle nous nous proposons de revenir.

Le premier de ces « Grands Concerts » a eu lieu dimanche après-midi : il comportait des pages d'Ambroise Thomas, Bizet, Delibes. Une brillante violoniste, M^{lle} Ira Novi, y fit applaudir sa virtuosité dans divers morceaux de Jacquet, Chopin et Leclair.

L'entraînante marche « Le Régiment de Sambret-Meuse » servait de conclusion à ce très intéressant concert où, selon sa coutume, M. Lauweryns fit preuve d'une magistrale autorité.

Etude de M^e CHARLES BLANCHY, huissier, 8, rue des Carmes, Monaco.

VENTE VOLONTAIRE

Le mardi 25 mai 1915, à 9 heures du matin, dans la salle des ventes Cursi, à la Condamine, boulevard Charles III, il sera procédé par l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles, savoir : chambre à coucher complète, malles, lits complets, tables de nuit, chaises, tables diverses, une machine à coudre, un mannequin, un globe, une lyre, ustensiles de ménage, tables de toilette, tableaux, tapis, rideaux, etc.

Au comptant; 5 p. % en sus des enchères.

L'huissier, CH. BLANCHY.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté.

Vu l'Ordonnance Souveraine du 9 mars 1915, relative à la réduction du prix des loyers dûs en vertu des baux;

Vu l'article 8 de la dite Ordonnance visant la création d'un Tribunal spécial;

Arrêtons :

Sont nommés Juges supplémentaires au dit Tribunal :

MM. Taffe, Véran, Gindre, Bulgheroni, Médecin Jean, Stallé, propriétaires dans la Principauté;

MM. Fillon, Guiraud, Médecin François, Timperi, Bronfort, Lajoux, commerçants de la Principauté, exerçant leur négoce dans des locaux pris à bail.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quinze Mai mil neuf cent quinze.

Le Ministre d'Etat,

(Signé :) E. FLACH.

ECHOS & NOUVELLES

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le Capitaine Laurendeau de Juniac, Officier d'Ordonnance de S. A. S. le Prince Albert, actuellement Lieutenant au 10^{me} Dragons, 7^{me} escadron, a été cité à l'ordre du jour de la Division par le Général Commandant, dans les termes suivants :

« A reçu dans la tranchée où il était de service le 14 avril, trois blessures par éclats d'obus. A eu une attitude très courageuse et a refusé de se laisser évacuer. S'était antérieurement distingué dans des reconnaissances délicates. »

C'est avec un vif sentiment de tristesse que l'on a appris dans la Principauté, où il ne comptait que des sympathies, la mort de M. Edmond Eléonor, mobilisé au 7^e bataillon de Chasseurs, tué à l'ennemi le 1^{er} septembre au combat de Péronne.

M. Edmond Eléonor était attaché au Ministère

SOCIÉTÉ ANONYME
Des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le **4 Juin 1915**, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège Social, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du capital ;
- 2° Confirmation de cette augmentation ;
- 3° Régularisation des modifications aux Statuts (art. 3, 52, 53 et 55 des Statuts).

SOCIÉTÉ ANONYME des HALLES et MARCHÉS
de la Principauté de Monaco

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Halles et Marchés de la Principauté de Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le samedi 5 juin 1915, à dix heures et demie du matin, au siège social, 1, rue du Port.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport des Commissaires ;
- Examen des comptes de l'exercice 1914-1915 ;
- Approbation, s'il y a lieu, et décharge à qui de droit ;
- Fixation du dividende ;
- Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur sortant ;
- Nomination des Commissaires et fixation de leur rétribution.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé en date du 17 mai 1915, enregistré,

Monsieur ZURBUCH LOUIS, négociant à Monte Carlo, chemin de la Rousse, n° 17, a acquis, des époux MANNI JEAN et DAGNINO LINDA, commerçants, demeurant ensemble à la Condamine, rue Sainte-Suzanne, n° 7, le fonds de commerce d'épicerie que ces derniers exploitaient à la Condamine, 7, rue Sainte-Suzanne.

Les créanciers, s'il en existe, sont priés de faire opposition, par lettre recommandée, entre les mains de l'acquéreur, dans les délais légaux, à peine de forclusion.

Monaco, le 18 mai 1915.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE MATERIEL DENTAIRE
Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907
(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente un mars mil neuf cent quinze, enregistré, M. FRANÇOIS-ULRICH-BERNARD-VICTOR DEJEAN, chirurgien-dentiste, demeurant actuellement à Monaco, rue Grimaldi, pension de la Riva, a acquis de M. EMILE-GEORGES MOUCHE, chirurgien-dentiste, demeurant ci-devant à Monte Carlo,

et actuellement à Berek-Plage (Pas-de-Calais), le matériel du Cabinet dentaire que M. Mouche possédait à Monte Carlo, villa Marcel, boulevard des Moulins, n° 19, précédemment exploité par M. Naftel fils.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de ladite cession, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 18 mai 1915. ALEX. EYMIN.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE BAIL

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907.

(Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, le douze mai 1915, M^{me} MATHILDE OURY, demeurant à Monte Carlo, boulevard du Nord, villa du Midi, veuve de M. le Commandant WILLIAM NORÈS, a cédé et transporté à M. LORENZO TRUCCHI, fils de LUIGI, docteur en médecine, demeurant à Monte Carlo, boulevard d'Italie, villa Bella Stella, le droit au bail de la villa du Midi à Monte Carlo, où s'exploite un fonds d'hôtel et pension de famille ayant pour enseigne « Hôtel Pension de famille, Villa du Midi ».

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 18 mai 1915. ALEX. EYMIN.

AVIS

Les créanciers de feu RICCI PIERRE, en son vivant marbrier, rue de Fontvieille, à Monaco, sont invités à présenter leurs titres au liquidateur provisoire, M. JEAN VERANDO, comptable, 28, boulevard d'Italie, à Monte Carlo, dans le délai d'un mois à partir de ce jour.
Monaco, le 18 mai 1915.

**APPAREILS & PLOMBERIE
SANITAIRES**

.....
H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER
.....

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

==== Devis gratuits sur demande =====

AGENCE GÉNÉRALE de MONACO

(FONDÉE EN 1906)

J. MONGLON

Rue Caroline, n° 4. Téléphone 4.88

VENTES :: ACHATS
GÉRANCES :: LOCATIONS
RECHERCHES :: PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
RECouvreMENTS :: CONTENTIEUX
RÉDACTIONS D'ACTES
REPRÉSENTATIONS

ASSURANCES : Incendie, Accidents, Vie
et contre le Vol.

ASSURANCES

par Compagnies assujetties au CONTROLE DE L'ÉTAT FRANÇAIS, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco par Décision du Conseil d'Etat et Approbation de S. A. S. LE PRINCE DE MONACO. «<<<<

LA FRANCE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1837.

Capitaux et Fonds (Incendie 92 millions
de garantie (Vie 103 millions
Valeur des immeubles de la Cie..... 50 millions
Sinistres payés aux Assurés..... 300 millions
Capitaux assurés au 1^{er} Janvier 1912 :

246 milliards 953 millions 428.000 fr.

LA CONCORDE Compagnie anonyme
à primes fixes,
fondée en 1905.

Capital social 6 millions 800.000 francs
Fonds de garantie 9 millions 863.696 francs
Encaissement annuel... Plus de 3 millions de fr.
au 1^{er} Janvier 1912.

Vie. Dotation des enfants. Rentes viagères.
Retraite. ===== Incendie et Explosions.
Tous Accidents sur terre et sur mer. =====
==== Responsabilité civile et professionnelle.
Bris de glaces. ===== Dégâts des Eaux.
Vol et Malversations.

LOUIS BIENVENU

Agent général d'Assurances

Villa Marie-Pauline, 1, Avenue Crovetto
Boulevard de l'Ouest, MONACO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare
MONACO-CONDAMINE

BULLETIN
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 9 décembre 1914. Cinq Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 22.232, 22.936, 22.953, 43.411, 43.412.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 11 décembre 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 031.210.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 16 janvier 1915. Huit Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 15.756, 21.962, 37.293, 40.706, 40.707, 40.708, 40.709, 40.710.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 18 janvier 1915. Neuf Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.238, 4.836, 16.630, 23.152, 27.687, 35.116, 35.226, 37.545, 54.022.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Dix Cinquièmes d'Action de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.056, 82.823.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, du 18 mai 1914. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 026.473.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 20 mars 1915. Trois Obligations de 300 francs 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 99.423 à 99.425.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1915.